L'ascendance vaudoise de Madame de Staël

Autor(en): **Ritter, Eug.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **23 (1915)**

Heft 10

PDF erstellt am: **05.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-20048

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

médité, et dans *un endroit dangereux,* ainsi que l'action de *jeter* une grosse *pierre sur la tête,* on peut assimiler ce cas à un véritable assassinat ; le coupable sera donc garrotté, remis entre les mains du bourreau, puis conduit au lieu du supplice (Chalex près Aigle?) pour y avoir la tête tranchée d'un coup d'épée ; son corps sera là enterré, et ses biens adjugés au fisc bernois.

* * *

De nos jours, 166 ans après, le jugement ne serait pas si sévère. Il serait plus clément et plus équitable. Le malheureux Pre Grept ne pourrait encourir ni le bannissement, ni la peine de mort. Remarquons aussi que, si le fisc bernois accepta de prendre les biens du dit Grept, la victime Pre Paillard ne reçut aucune indemnité, comme cela aurait dû être en bonne justice. La mentalité a fait du chemin depuis, et changé en bien, la Justice aussi. F. ISABEL.

L'ASCENDANCE VAUDOISE DE MADAME DE STAËL

Quand on considère le tableau généalogique des ascendants de Madame de Staël, on voit qu'ils appartiennent à cinq contrées différentes :

		Jean-François CURCHOD, **vaudois.**	Marthe ESCOFFIER, **languedocienne.**
Charles-Fréderic NECKER, **poméranien.**	Jeanne-Marie GAUTIER, **genevoise.**	Louis-Antoine CURCHOD.	Madeleine ALBERT, **dauphinoise.**

Jacques NECKER épousa en 1764 Suzanne CURCHOD.

Germaine NECKER,
qui épousa en 1786 le baron de STAEL-HOLSTEIN.

Mais tandis que le professeur Necker, qui était de race poméranienne[1], et qui s'établit à Genève à quarante ans, était un Allemand dans toute la force du terme ; tandis que sa femme, Jeanne-Marie Gautier, — dont tous les ascendants, depuis cent ans, étaient fixés à Genève, — est absolument genevoise ; il y a des remarques essentielles à faire sur Marthe Escoffier et Madeleine Albert, toutes deux de race française, qui jeunes encore, sont venues avec leurs pères vivre dans le pays de Vaud : Madeleine Albert, dans sa 22me année, et 17 ans avant la naissance de sa fille Suzanne Curchod ; Marthe Escoffier, à un âge semblable (quoique les dates précises nous manquent) et neuf ans avant la naissance de son fils Louis-Antoine Curchod. Pendant ces périodes de dix-sept et neuf ans, et pendant tout le temps où ces mères de famille ont vécu avec leurs enfants, elles ont été baignées dans l'atmosphère vaudoise, qui a pu *rouiller,* si l'on peut s'exprimer ainsi, le caractère qu'elles tenaient de leur race, dauphinoise pour l'une, languedocienne pour l'autre.

Sans doute, il ne serait pas raisonnable de vouloir jauger, et mesurer en fractions numériquement exactes, l'apport de caractère et d'idées qui, dans un individu, revient au père, à la mère, aux grands-parents. Mais si l'on veut se rendre compte, *en gros*, de ce qui paraît vraisemblable et demeure possible, on constatera que la dichotomie généalogique attribuerait, dans l'influence ascendantale qui s'est certainement exercée sur madame de Staël : $\frac{1}{4}$ à la Poméranie, $\frac{1}{4}$ à Genève, $\frac{1}{8}$ au pays de Vaud, $\frac{1}{8}$ au Languedoc, $\frac{1}{4}$ au Dauphiné. Mais, si l'on tient compte de ce que nous venons

[1] L'origine irlandaise de la famille Necker est une faribole. Cf. Ritter, *Notes sur madame de Staël,* dans le Bulletin de l'Institut genevois, tome 35e, page 220 ; page 10 du tirage à part.

de dire sur l'atmosphère [1] vaudoise, on peut compter pour un quart ce qu'elle tient du Pays de Vaud, et pour un quart ce qu'elle tient du Dauphiné et du Languedoc.

Eugène RITTER.

LE CIMETIÈRE GAULOIS DE SAINT-SULPICE (VAUD)

Au printemps de l'année 1910, M. Freymond, propriétaire d'une carrière de sable située à Saint-Sulpice, près Lausanne, signalait la découverte de tombes paraissant fort anciennes. Le service des Monuments historiques du canton de Vaud qui prit la chose en mains, reconnut un cimetière de grandes dimensions, et qui avait été utilisé à diverses époques depuis des temps très reculés. Plusieurs tombes, une trentaine, dit-on, avaient été détruites antérieurement sans examen, mais ce qui restait à découvrir devait compenser largement ce qui avait été perdu.

Les tombes les plus anciennes appartenaient à l'âge du bronze et provenaient vraisemblablement de la station lacustre située non loin de là. Tout autour de ces tombes de l'âge du bronze on découvrit peu à peu des sépultures datant de l'époque barbare et réparties en deux couches superposées, les tombes de la couche inférieure étant en terre libre, les

[1] M. Taine disait : *le milieu* ; je préfère l'autre terme, qui exprime mieux le caractère impalpable, et cependant si sensible, de cette influence qui s'ajoute toujours à celle de la race, pour la renforcer ou pour la contrarier. Le pays où l'on passe les années de la jeunesse, l'entourage qu'on y trouve alors, sans donner à une personne une empreinte aussi directe et profonde que le fait la race dont elle sort, sont certainement capables d'influer sur son caractère et sa manière d'être.